université de BORDEAUX

Collège Sciences de la santé

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
Année 2026/2027

2EME ANNÉE FORMATION DU D.E. INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE : Mention Maladie rénale, dialyse, transplantation rénale

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H CM	H TD	H TP	H Total	Responsable	Session 1		Session 2	
								Modalités	durée	Modalités	durée
Semestre 3											
UE 3.1 Recherche	3	1	5	62		67	E. CHEVRET V. BERGER	Rédaction d'un résumé d'une revue de littérature à partir du sujet de recherche de l'étudiant en lien avec le mémoire de fin de formation (Note /5) Présentation orale individuelle (Note /15) + Evaluation du directeur de mémoire (Note /10) Moyenne sur 20		Oral à partir de la revue de littérature produite	1h
UE 3.2 Langue vivante	3	1		36		36	E. CHEVRET C. TRAN VAN	Présentation orale en groupe d'une thématique proposée par les enseignants		Présentation orale individuelle ou en groupe d'une thématique proposée par les enseignants	1h30
UE 3.3 Bases fondamentales	6	2	101	35	40	176	C. RIGOTHIER P. PFIRMANN S. TURPIN	Examen écrit (coefficient 1) organisé par l'Université de Tours	Organisé par Tours	Examen oral	Organisé par Université de Tours
UE 3.4 Clinique	14	3	52	132	158	341,5	C. RIGOTHIER P. PFIRMANN S. TURPIN	Examen écrit (coefficient 1) organisé par l'Université de Tours	Organisé par Tours	Examen oral	Organisé par Université de Tours
UE 3.5 Parcours de Santé	4	1	30	53,5	2,5	86	N. BIBENS C. SARRAILLE V. BERGER	Evalution orale du parcours spécifique Inter-Universitaire validé à Tours (50% de la note de l'UE) + Travail Ecrit (Notes/20) coefficient 1 + présentation du travail oral avec un support powerpoint (note/10) coefficient 0,5 Moyenne /20	Tours et Bordeaux	Oral organisé par l'Université de Tours (50% de la Note de l'UE) et Oral par l'université de Bordeaux (50 %de la Note de l'UE)	Tours et Bordeaux
				TOTAL S3		**709,5**					
Semestre 4					H Stage						
UE 4.1 STAGE	24	6		6,5	665	671,5	P. DUFFAU/ V. BERGER/ E.CHEVRET/ N.LAURENT	Validation à partir d'un rapport de stage et de l'évaluation finale de l'ensemble des stages de 2ème année au regard du carnet de stage (incluant l'évaluation des compétences IPA) par les tuteurs médicaux et infirmiers et par l'équipe pédagogique		Validation d'un stage complémentaire dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique (Pas de note attendue)	
UE 4.2 MÉMOIRE	6	2		19		19	P. DUFFAU V. BERGER E.CHEVRET	Rédaction et soutenance d'un mémoire portant sur un aspect de l'exercice professionnel de l'infirmier en pratique avancée. Evaluation de l'écrit du mémoire et de la soutenance orale : NOTE sur 20		Oral : A partir du mémoire (Note /20)	
				TOTAL S4		**697,5**		**Total Année**	**1407**		

Assiduité :

L'ensemble des cours est obligatoires (toute absence devra être justifiée). Dans le cas d'une absence durant le stage, les jours d'absences devront être reconduits. Les situations particulières seront traitées en conseil pédagogique de l'université.

Modalités de validation des UE :

Aucune compensation n'est possible entre les UE. Chaque UE doit être validée individuellement avec une note supérieure ou égale à 10.
Le bénéfice des UE validées (notes supérieures ou égales à 10) est conservé pour la 2ème session.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre ne peut être validé que si la totalité des UE qui le composent sont validées (notes supérieures ou égales à 10). Il n'y a pas de compensation entre UE d'un semestre.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si chaque UE de chaque semestre qui la compose est validée. Il n'y a pas de compensation entre les semestres.
En cas de redoublement le bénéfice et la note de chaque UE validée sont conservés à l'exception de l'UE 4.1 STAGE qui devra être entièrement revalidée.

Modalités de validation du diplôme :

Pour valider le diplôme la totalité de la première année et de la deuxième année doivent être validées.

Double Mention :

Les étudiants titulaires d'un Diplôme d'Etat IPA mention OHO, PCS, PSM ou Urgences obtenu à l'Université de Bordeaux qui sont autorisés à s'inscrire à la 2ème année du Diplôme d'Etat IPA mention MRDTR sont dispensés de plein droit des UE 3.1, 3.2, 3.5 et 4.2